



LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE SANTÉ OUTRE-MER POUR LA MARTINIQUE

2 AMÉLIORER LA VEILLE, L'ÉVALUATION ET LA GESTION DES RISQUES SANITAIRES



OBJECTIF 6

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA SANTÉ ET RÉDUIRE LES EXPOSITIONS PARTICULIÈRES D'ORIGINE ALIMENTAIRE PAR LES SOLS

Action 6.1

En garantissant l'accès à une eau de consommation humaine de qualité :

- Poursuite de la mise en place des périmètres de protection ;
- Maintien de la qualité de l'eau distribuée (paramètres à limite impérative) ;
- Amélioration de la qualité pour les autres paramètres (à référence de qualité) ; • Investigation de tous les signaux sanitaires liés à l'eau.

Action 6.2

Habitat : Participer à la réussite du PLOM (50 logements insalubres traités par an)

Action 6.3

En gérant les expositions environnementales :

- Poursuite de l'enquête Kannari (analyse de la biothèque) ;
- Mise en place d'un réseau de mesure fixe de l'exposition à l'H2S.

en veillant à la qualité de l'air :

- Documenter tous les épisodes de pollution de l'air ;
- Engager une étude avec Santé Publique France pour déterminer les relations locales dose-réponse ;
- Lancer une étude sur les pollens et moisissures locaux et leur rôle dans la prévalence de l'asthme.

OBJECTIF 7

FAIRE ÉVOLUER LES PLANS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES ZONOTIQUES (ARBOVIROSES : DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA, ...), LEPTOSPIROSE, PALUDISME, ... SUR LA BASE DES RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ÉPIDÉMIES PASSÉES

Action 7.1

Gouvernance :

- Faire évoluer les mécanismes de gouvernance de la LAV (Etat) et de la démoustication (Collectivité Territoriale de Martinique) en fonction des conclusions de la mission IGAS 2016.

Implication des collectivités :

- Formaliser le partenariat avec les autres collectivités (municipalités, EPCI...): désignation des référents (politiques et techniques); mettre en place des plans locaux de lutte contre les moustiques; créer une brigade de « réservistes » d'urgence au niveau de chaque collectivité.

Formation :

- Organiser des formations validantes pour les référents démoustication ;
- Renforcer la montée en compétences techniques des personnels de la LAV/démoustication.

Evaluation :

- Renforcer et évaluer les actions de mobilisation sociale.

Action 7.2

Faire évoluer les plans de prévention et de lutte contre les maladies zoonotiques (hors LAV)

Leptospirose :

- Mobiliser les réseaux de partenaires institutionnels et associatifs ;
- Mettre en place un dispositif intégré de surveillance et de prévention ;
- Former et accompagner les acteurs.

Autres risques infectieux :

- Etablir un état des lieux précis ;
- Maintenir une veille sur les pathologies émergentes ou ré-émergentes et consolider les plans de gestion des épidémies en s'appuyant sur un RETEX avec l'ensemble des opérateurs ;
- Définir les stratégies de prévention et de gestion adaptées.

OBJECTIF 8

CONSOLIDER LA PRÉPARATION DU SYSTÈME DE SANTÉ À LA GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Action 8.1

En déclinant le dispositif ORSAN en priorité pour les maladies infectieuses et les catastrophes naturelles.

Action 8.2

En organisant et facilitant le recours à des ressources complémentaires en cas de crise, notamment disposer de ressources locales en premier lieu, puis ressources régionales et ressources nationales.

Action 8.3

En développant des coopérations internationales pour faciliter les échanges d'information (bureau régional de PAHO, agence CARPHA).

OBJECTIF 9

RENFORCER LE DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE

- Consolider le dispositif régional de recueil des signaux et alertes. L'Institut Pasteur peut être un partenaire précieux ;
- Développer les systèmes d'information et leur utilisation par l'ensemble des partenaires.